

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE  
M.R.C. DES CHENAUX**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-630**

**Règlement numéro 2023-630 décrétant une dépense et un emprunt de 1 850 335 \$ pour la construction d'une conduite d'alimentation en eau potable**

---

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé par appel d'offres public pour la construction d'une conduite d'alimentation en eau potable;

**ATTENDU QU'**à la suite de ce processus, en tenant compte de la plus basse soumission conforme, le coût réel des travaux comprenant les frais contingents et les taxes nettes est de 1 850 335 \$;

**ATTENDU QUE** la Municipalité approprie le montant total de la TECQ 2019-2023 au montant de 1 850 335 \$;

**ATTENDU QU'**il est d'intérêt public de procéder rapidement à la réalisation de ces travaux d'amélioration;

Ce conseil décrète et statue comme suit, à savoir :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrant du présent règlement.

**ARTICLE 2**

Le conseil est autorisé à procéder à la construction d'une conduite d'alimentation en eau potable tel qu'il appert des plans et devis préparés par la firme Stantec Experts-Conseils Ltée en date du 15 juin 2023, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme « Annexe A ».

**ARTICLE 3**

Aux fins de réaliser l'objet du présent règlement, le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 850 335 \$ tel que cette dépense apparaît à l'estimation détaillée préparée par madame Andrée Neault, directrice générale et greffière-trésorière en date du 14 août 2023 laquelle est jointe au présent règlement comme « Annexe B ».

**ARTICLE 4**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 830 335 \$ sur une période de 20 ans.

**ARTICLE 5**

Le conseil approprie pour acquitter en partie les dépenses prévues au présent règlement un montant de 1 850 335 \$ du programme TECQ 2019-2023 dont la Municipalité a reçu une confirmation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 21 juin 2019 pour un montant d'aide financière de 1 511 103 \$ lequel montant a été majoré en date du 7 juillet 2021 à 1 850 335 \$ tel qu'il appert des confirmations en ce sens jointes en « Annexe C » au présent règlement.

**ARTICLE 6**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

#### ARTICLE 7

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérera insuffisante.

#### ARTICLE 8

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

#### ARTICLE 9

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

/GÉRARD BRUNEAU/

Maire

/ANDRÉE NEAULT/

Directrice générale et greffière-trésorière

Copie certifiée conforme,  
extrait du Livre des Délibérations et donnée à Saint-Maurice,  
ce 19<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2023,



Andrée Neault,  
Directrice générale et greffière-trésorière



MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE  
2510, rang Saint-Jean, Saint-Maurice (QC) G0X 2X0  
Téléphone : (819) 374-4525 / Télécopieur : (819) 374-9132  
Courriel : municipalite@st-maurice.ca  
Site internet : www.st-maurice.ca

**ANNEXE B**

**Estimé des coûts pour le règlement numéro 2023-630  
Construction d'une conduite d'alimentation en eau potable**

	<b>Montant avant taxes</b>	<b>Dépense nette</b>
Honoraires professionnels plans et devis	82 550.00 \$	86 667.00 \$
Évaluation environnementale	6 100.00 \$	6 404.00 \$
Étude écologique	10 840.00 \$	11 381.00 \$
Mise à jour - balancement du réseau ( dépôt dossier au MENV)	7 980.00 \$	8 378.00 \$
Étude géotechnique	16 690.00 \$	17 522.00 \$
Avis public - journal	782.00 \$	821.00 \$
Travaux par les Entreprises Delorme	1 387 006.00 \$	1 456 183.00 \$
Surveillance des travaux	86 256.00 \$	90 560.00 \$
Servitudes à acquérir (frais et compensations)	10 000.00 \$	10 500.00 \$
Imprévus	139 000.00 \$	146 000.00 \$
Contrôle qualitatif	15 000.00 \$	15 919.00 \$
	1 762 204.00 \$	1 850 335.00 \$

*Andrée Neault*

Andrée Neault  
Directrice générale et greffière-trésorière  
Le 14 août 2023

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAURICE

CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

APPEL D'OFFRES NO: 158170187

FORMULAIRE DE SOUSSION

Nous, les soussignés, 9151-3010 Québec Inc. - Les Entreprises Delorme  
dont le siège social est situé au 880, Rang 4 de Simpson, St-Cyrille-de-Wendover (QC), J1Z 1T7  
offrons par les présentes à Municipalité de Saint-Maurice

de fournir toute la main-d'œuvre, ainsi que tous les matériaux, les matériels et les services nécessaires pour exécuter et compléter, dans les délais contractuels, tous les travaux tels qu'ils sont décrits dans les documents d'appel d'offres.

Nous reconnaissons avoir visité et examiné attentivement le site des travaux et avoir pris connaissance des conditions inhérentes à l'exécution des travaux.

Nous reconnaissons avoir pris connaissance de toutes les conditions et exigences des documents d'appel d'offres, y compris les addendas suivants :

<u>No</u>	<u>Date</u>	<u>No</u>	<u>Date</u>
<u>Add #1</u>	<u>11-07-2023</u>	<u>Add #2</u>	<u>13-07-2023</u>
<u>      </u>	<u>      </u>	<u>      </u>	<u>      </u>
<u>      </u>	<u>      </u>	<u>      </u>	<u>      </u>

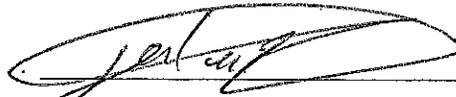
délivrés et joints aux documents d'appel d'offres pour en faire partie intégrante.

Nous nous engageons à exécuter tous les travaux mentionnés ci-dessus au montant suivant :

Un million-cinq-cent-quatre-vingt-quatorze-mille-sept-cent-dix et quinze \_\_\_\_\_  
(en lettre) (en chiffres)

1 594 710.15 \$, incluant la TPS et la TVQ, en monnaie légale du Canada, comme cela est détaillé dans le bordereau de soumission de la section IV.

SIGNATURE



NOM (en majuscule)

: JEAN-LUC DIONNE

FONCTION

: Estimateur

JLD  
Initiales

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAURICE  
 CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
 V/Réf. : 2022-08-159 N/Réf. : 158170187  
 JUIN 2023

**BORDEREAU DE SOUMISSION**
**Appel d'offres no : 158170187**

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	QTE PRÉVUE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
<b>1.0</b>	<b>Général</b>				
1.1	Organisation de chantier	montant	forfait	100%	<u>213 477.00</u> \$
1.2	Signalisation et gestion de la circulation	montant	forfait	100%	<u>32 572.00</u> \$
1.3	Gestion de l'eau et protection de l'environnement	montant	forfait	100%	<u>4 446.00</u> \$
1.4	Enregistrement vidéo	montant	forfait	100%	<u>1 133.00</u> \$
1.5	Réparations diverses et remise en état des lieux	montant	forfait	100%	<u>5 665.00</u> \$
	<b>Sous-total 1.0 – Général</b>				<u>257 263.00</u> \$
<b>2.0</b>	<b>Rang Sainte-Marguerite</b>				
2.1	Conduite d'aqueduc 250 mm de diamètre en CPV DR-18 incluant ruban d'identification, fil traceur, coudes et accessoires en tranchée conventionnelle	m.lin.	<u>555.00</u> \$	25	<u>13 875.00</u> \$
2.2	Conduite d'aqueduc incluant ruban d'identification, fils traceur, pièces de raccordement et blocs d'ancrages par forage directionnel selon l'option choisie	m.lin.	<u>229.00</u> \$	585	<u>133 965.00</u> \$
	<b>Option A</b> - 250 mm de diamètre en CPV DR-18 brute fusionnée incluant les coudes, les tés et les accessoires	<input type="checkbox"/>			
	<b>Option B</b> - 300 mm de diamètre en PEHD-DIPS DR-11 classe 200 résine PE4710 incluant les coudes, les tés et accessoires	<input checked="" type="checkbox"/>			
2.3	Vanne d'arrêt de diamètre identique à l'option choisie	unité	<u>8 211.00</u> \$	1	<u>8 211.00</u> \$
2.4	Poteau incendie incluant vanne de 150 mm de diamètre, té 250 x 250 mm, réduit 250 x 150, raccords et butées	unité	<u>13 570.00</u> \$	1	<u>13 570.00</u> \$
2.5	Raccordement à la conduite d'aqueduc existante incluant réduit selon l'option choisie, <b>quantité provisionnelle</b>	unité	<u>2 217.00</u> \$	1	<u>2 217.00</u> \$
2.6	Vanne d'arrêt 250 mm de diamètre, réduit selon l'option choisie et bouchon, <b>quantité provisionnelle</b>	unité	<u>5 499.00</u> \$	1	<u>5 499.00</u> \$
2.7	Nettoyage, essai d'étanchéité, désinfection et essai de conductivité électrique	montant	forfait	100%	<u>5 624.00</u> \$
2.8	Réfection selon l'option choisie	montant	forfait	100%	<u>20 223.00</u> \$
2.9	Gestion des sols potentiellement contaminés	montant	forfait	100%	<u>1 126.00</u> \$
	<b>Sous-total 2.0 – Rang Sainte-Marguerite</b>				<u>204 310.00</u> \$
Note : Voir l'article intitulé «PRIX DU CONTRAT» de la section II «AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES» et l'article «DESCRIPTION DES ARTICLES DU BORDEREAU DE SOUMISSION» de la section VI «CLAUSES TECHNIQUES»					

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-AURICE**  
**CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**  
 V/Réf. : 2022-08-159 N/Réf. : 158170187  
 JUIN 2023

**BORDEREAU DE SOUMISSION**

Appel d'offres no : 158170187

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	QTE PRÉVUE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
<b>3.0</b>	<b>Rue Notre-Dame</b>				
3.1	Conduite d'aqueduc incluant ruban d'identification, fils traceur, pièces de raccordement et blocs d'ancrages par forage directionnel selon l'option choisie	m.lin.	<u>226.00 \$</u>	1 285	<u>290 410.00 \$</u>
	<b>Option A</b> - 250 mm de diamètre en CPV DR-18 brute fusionnée incluant les coudes et les accessoires	<input type="checkbox"/>			
	<b>Option B</b> - 300 mm de diamètre en PEHD-DIPS DR-11 classe 200 résine PE4710 incluant les coudes et accessoires	<input checked="" type="checkbox"/>			
3.2	Vanne d'arrêt de diamètre identique à l'option choisie	unité	<u>8 120.00 \$</u>	3	<u>24 360.00 \$</u>
3.3	Poteau incendie incluant vanne de 150 mm de diamètre, té de diamètre identique à l'option choisie x 150 mm, raccords et butées	unité	<u>11 620.00 \$</u>	3	<u>34 860.00 \$</u>
3.4	Traverse sous la conduite de transmission de gaz, incluant puits d'exploration de 3 m chaque côté par une méthode douce, soutien de la conduite de gaz, protection et remise en place des dalles, réfection des aménagements existants et surveillance Énergir	montant	forfait	100%	<u>26 591.00 \$</u>
3.5	Nettoyage, essai d'étanchéité, désinfection et essai de conductivité électrique	montant	forfait	100%	<u>10 847.00 \$</u>
3.6	Réfection selon l'option choisie	montant	forfait	100%	<u>19 090.00 \$</u>
3.7	Ponceau en PEHD incluant extrémités biseautées, empierrement, aménagement et accès				
	a) 450 mm de diamètre	m.lin.	<u>397.00 \$</u>	21	<u>8 337.00 \$</u>
	b) 750 mm de diamètre	m.lin.	<u>858.00 \$</u>	8	<u>6 864.00 \$</u>
3.8	Gestion des sols potentiellement contaminés	montant	forfait	100%	<u>2 476.00 \$</u>
	<b>Sous-total 3.0 – Rue Notre-Dame</b>				<u>423.835.00 \$</u>
<b>4.0</b>	<b>Servitude (4+000 - 5+190)</b>				
4.1	Conduite d'aqueduc incluant ruban d'identification, fils traceur, pièces de raccordement et blocs d'ancrages par forage directionnel selon l'option choisie	m.lin.	<u>231.00 \$</u>	1 155	<u>266 805.00 \$</u>
	<b>Option A</b> - 250 mm de diamètre en CPV DR-18 brute fusionnée incluant les coudes et les accessoires	<input type="checkbox"/>			
	<b>Option B</b> - 300 mm de diamètre en PEHD-DIPS DR-11 classe 200 résine PE4710 incluant les coudes et accessoires	<input checked="" type="checkbox"/>			
Note : Voir l'article intitulé «PRIX DU CONTRAT» de la section II «AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES» et l'article «DESCRIPTION DES ARTICLES DU BORDEREAU DE SOUMISSION» de la section VI «CLAUSES TECHNIQUES»					

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAURICE**  
**CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**  
V/Réf. : 2022-08-159 N/Réf. : 158170187  
**JUIN 2023**

**BORDEREAU DE SOUMISSION**

Appel d'offres no : 158170187

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	QTE PRÉVUE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
4.2	Conduite d'aqueduc en forage directionnel sous le cours d'eau incluant raccordement selon l'option choisie	m.lin.	279.00 \$	35	9 765.00 \$
	<b>Option A</b> - 250 mm de diamètre - CPV DR-18 brute fusionnée incluant coudes et accessoires	<input type="checkbox"/>			
	<b>Option B</b> - 300 mm de diamètre - PEHD-DIPS DR-11 classe 200 résine PE4710 incluant coudes et accessoires	<input checked="" type="checkbox"/>			
4.3	Vanne d'arrêt de diamètre identique à l'option choisie	unité	8 120.00 \$	3	24 360.00 \$
4.4	Poteau incendie incluant vanne de 150 mm de diamètre et té de diamètre identique à l'option choisie x 150 mm, raccords et butées	unité	10 681.00 \$	1	10 681.00 \$
4.5	Purge 50 mm de diamètre, incluant raccordement et vanne de purge	unité	5 860.00 \$	2	11 720.00 \$
4.6	Nettoyage, essai d'étanchéité, désinfection et essai de conductivité électrique	montant	forfait	100%	9 403.00 \$
4.7	Réfection selon l'option choisie	montant	forfait	100%	19 628.00 \$
4.8	Gestion des sols potentiellement contaminés	montant	forfait	100%	2 224.00 \$
	<b>Sous-total 4.0 – Servitude (4+000 - 5+190)</b>				<b>354 586.00 \$</b>
<b>5.0</b>	<b>Servitude (5+190 - 5+400)</b>				
5.1	Conduite d'aqueduc 250 mm de diamètre en CPV DR-18 incluant ruban d'identification, fil traceur et les accessoires en tranchée conventionnelle	m.lin.	333.00 \$	10	3 330.00 \$
5.2	Conduite d'aqueduc incluant ruban d'identification, fils traceur et pièces de raccordement selon l'option choisie	m.lin.	303.00 \$	200	60 600.00 \$
	<b>Option A</b> - 250 mm de diamètre en CPV DR-18 brute fusionnée incluant les coudes et les accessoires	<input type="checkbox"/>			
	<b>Option B</b> - 300 mm de diamètre en PEHD-DIPS DR-11 classe 200 résine PE4710 incluant les coudes et accessoires	<input checked="" type="checkbox"/>			
5.3	Vanne d'arrêt de 250 mm de diamètre	unité	5 759.00 \$	1	5 759.00 \$
5.4	Poteau incendie incluant vanne de 150 mm de diamètre et té 250 x 150 mm	unité	9 864.00 \$	1	9 864.00 \$
5.5	Raccordement à la conduite d'aqueduc existante incluant vanne 200 mm de diamètre, té 250 x 250 et réduit 250 x 200	unité	13 227.00 \$	1	13 227.00 \$
5.6	Nettoyage, essai d'étanchéité, désinfection et essai de conductivité électrique	montant	forfait	100%	2193.00 \$

Note : Voir l'article intitulé «PRIX DU CONTRAT» de la section II «AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES» et l'article «DESCRIPTION DES ARTICLES DU BORDEREAU DE SOUMISSION» de la section VI «CLAUSES TECHNIQUES»

  
Initiales



MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAURICE  
 CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
 V/Réf. : 2022-08-159 N/Réf. : 158170187  
 JUIN 2023

BORDEREAU DE SOUMISSION

Appel d'offres no : 158170187

ART.	DESCRIPTION DU TRAVAIL	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	QTE PRÉVUE	MONTANT TOTAL CALCULÉ
5.7	Réfection selon l'option choisie	montant	forfait	100%	<u>39 653.00 \$</u>
5.8	Gestion des sols potentiellement contaminés	montant	forfait	100%	<u>386.00 \$</u>
	<b>Sous-total 5.0 – Servitude (5+190 - 5+400)</b>				<u>135 012.00 \$</u>
6.0	<b>Quantité provisionnelle</b>				
6.1	Matériaux de remblai complémentaire				
	a) MG 112	m <sup>3</sup>	<u>38.00 \$</u>	100	<u>3 800.00 \$</u>
	b) MG 20	m <sup>3</sup>	<u>52.00 \$</u>	50	<u>2 600.00 \$</u>
	c) Matériaux d'emprunt classe B	m <sup>3</sup>	<u>35.00 \$</u>	50	<u>1 750.00 \$</u>
6.2	Déblai 2 <sup>e</sup> classe				
	a) Matériaux contaminés A-B (transport et disposition)	t.m.	<u>11.00 \$</u>	250	<u>2 750.00 \$</u>
	b) Matériaux contaminés B-C (transport et disposition)	t.m.	<u>22.00 \$</u>	50	<u>1 100.00 \$</u>
	<b>Sous-total 6.0 – Quantité provisionnelle</b>				<u>12 000.00 \$</u>
			<b>Sous-total travaux :</b>		<u>1 387 006.00 \$</u>
			TPS (5,0%) :		<u>69 350.00 \$</u>
			TVQ (9,975%) :		<u>138 353.85 \$</u>
			<b>Total des travaux incluant TPS et TVQ :</b> (à reporter à la page 1 de la section III)		<u>1 594 710.15 \$</u>
Note : Voir l'article intitulé «PRIX DU CONTRAT» de la section II «AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES» et l'article «DESCRIPTION DES ARTICLES DU BORDEREAU DE SOUMISSION» de la section VI «CLAUSES TECHNIQUES»					

  
Initiales



Québec, le 21 juin 2019

Monsieur Gérard Bruneau  
Maire  
Paroisse de Saint-Maurice  
2510, rang Saint-Jean  
Saint-Maurice (Québec) G0X 2X0

Monsieur le Maire,

Le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 a pris fin le 31 décembre 2018. Un réexamen des modalités avec le gouvernement fédéral, prévu à l'Entente administrative de 2014, a eu lieu en vue d'apporter des ajustements pour la TECQ 2019-2023.

C'est dans ce contexte que le Québec a multiplié les interventions auprès du gouvernement fédéral afin que soient entendues les demandes des municipalités à l'égard de l'admissibilité de certains bâtiments municipaux (hôtels de ville, casernes de pompiers, garages, bureaux et entrepôts municipaux), de l'ensemble des barrages municipaux et des travaux en régie.

Malgré les efforts déployés, et le fait que ces demandes faisaient consensus au Québec, le gouvernement fédéral n'a pas, à ce jour, et malgré ses prétentions en public, répondu favorablement à ces demandes.

Dans ce contexte, et afin de vous confirmer le plus rapidement possible les sommes auxquelles vous avez droit, le gouvernement du Québec a approuvé les modalités de la TECQ 2019-2023, dont l'enveloppe totale atteint 3,41 milliards de dollars, sans les ajustements souhaités. Dans l'éventualité où le gouvernement fédéral réviserait sa position, nous vous informerons en temps opportun de tout changement à ces modalités.

...2

L'aide octroyée à chacune des municipalités permettra la réalisation au cours des cinq prochaines années d'importants travaux d'infrastructures au bénéfice des citoyens du Québec.

Ainsi, dans le cadre de la TECQ 2019-2023, la Municipalité recevra 1 511 103 \$, répartis sur cinq ans. Elle devra réaliser des travaux ou des dépenses qu'elle présentera au Ministère, selon l'ordre de priorité suivant :

1. l'installation, la mise aux normes et la mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux;
2. les études qui visent à améliorer la connaissance des infrastructures municipales;
3. le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts;
4. la voirie locale, les infrastructures liées à la gestion des matières résiduelles, les infrastructures visant le déploiement d'un réseau d'Internet haute vitesse, les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments ainsi que la construction ou la rénovation d'infrastructures municipales à vocation culturelle, communautaire, sportive ou de loisir.

J'en profite pour confirmer que les dépenses de la Municipalité dans le cadre de ce programme sont admissibles rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Afin de respecter l'entente conclue avec le gouvernement du Canada, il ne peut y avoir d'annonce publique sans mon autorisation préalable. Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation communiquera avec la Municipalité pour coordonner le tout.

Si vous désirez obtenir de l'information supplémentaire, je vous invite à communiquer avec la Direction générale des infrastructures au 418 691-2005.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



ANDRÉE LAFOREST

## Andrée Neault

---

**De:** Nathalie Gagnon  
**Envoyé:** 7 juillet 2021 07:42  
**À:** Andrée Neault  
**Objet:** Fwd: Programme TECQ 2019-2023 - Augmentation de l'enveloppe

Début du message transféré :

**De:** tecq2019-2023@mamh.gouv.qc.ca  
**Date:** 7 juillet 2021 à 06:54:48 HAE  
**À:** Nathalie Gagnon <municipalite@st-maurice.ca>  
**Objet: Programme TECQ 2019-2023 - Augmentation de l'enveloppe**



Gouvernement du Québec  
La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation  
La ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Québec, le 7 juillet 2021

Monsieur Gérard Bruneau  
Maire  
Paroisse de Saint-Maurice  
2510, rang Saint-Jean  
Saint-Maurice (Québec) G0X2X0

Monsieur le Maire,

Les gouvernements du Québec et du Canada ont pris la décision d'octroyer à l'ensemble des municipalités un important soutien financier afin de favoriser la relance de l'économie dans toutes les régions du Québec.

En conséquence, un montant de 991,5 millions de dollars, constitué de parts égales des gouvernements du Québec et du Canada, est ajouté aux sommes déjà prévues dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023. Cette aide financière est applicable aux travaux d'infrastructures admissibles réalisés pendant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2023.

Je vous informe que la Municipalité recevra un montant additionnel de 339 232 \$, portant son enveloppe totale à 1 850 335 \$. Ainsi, la contribution financière du gouvernement du Québec est majorée à 565 399 \$ et celle du gouvernement du Canada à 1 284 936 \$.

Ces fonds additionnels seront versés au cours des trois prochaines années, selon les modalités du programme. Le montant additionnel sera donc versé en trois parts égales à compter du 15 mars 2022 et s'ajoutera aux versements déjà prévus.

Si vous désirez obtenir de l'information supplémentaire, je vous invite à communiquer avec la Direction générale des infrastructures à l'adresse [tecq2019-2023@mamh.gouv.qc.ca](mailto:tecq2019-2023@mamh.gouv.qc.ca).

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



ANDRÉE LAFOREST

Québec  
Aile Chauveau, 4<sup>e</sup> étage  
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau  
Québec (Québec) G1R 4J3  
Téléphone : 418 691-2050  
Télécopieur : 418 643-1795  
Courriel : [ministre@mamh.gouv.qc.ca](mailto:ministre@mamh.gouv.qc.ca)  
[www.mamh.gouv.qc.ca](http://www.mamh.gouv.qc.ca)

Montréal  
Tour de la Place-Victoria, 3<sup>e</sup> étage  
800, rue du Square-Victoria, bureau  
3.16  
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1B7  
Téléphone : 514 873-2622  
Télécopieur : 514 873-2620

#### AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées. Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.